L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 JUILLET 1877. | 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN 4 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, JEUDI.

A LA BOURSE D'ENCANST-CHARLES RUE ST-CHARLES—Par Placide J. Spear.—Terrains améliorés de prix au coin des rues Ursulines et Tréma, dans la rue Amour entre Kerlerec et Columbus, dans la rue Annette entre Urquhart et Morales, et onze terrains à Carrollton.

Le 4 Juillet.

L'espoir que nous exprimions l'année dernière à pareille époque, de voir une politique nouvelle inaugurée dans l'Union, s'est réalisé, non par l'avénement à la présidence du candidat de la démocratie, mais par un concours surprenant de circonstances qui a, pour ainsi dire, imposé cette politique au candidat du parti républicain. Du régime d'arbitraire et d'illégalité qui s'était établi, à la suite de la guerre de sécession, dans les relations du gouvernement fédéral avec les Etats du Sud, la république est revenue à l'observation des prescriptions constitutionnelles. On peut dire que l'Union, violemment rompue en avril 1861, n'a été réellement rompue en avril 1877, le jour où, grâce dans la Caroline du Sud et dans la Louisiane l'intervention des baïonnettes fédérales dans les affaires gouvernementales de ces Etats.

Pour la première fois depuis dix ans, les populations du Sud peuvent célébrer l'anniversaire de la Déclaration d'indépendance avec la confiance que leur propre indépendance n'est plus à la merci d'un pouvoir fédéral despotique.

Affranchie d'une tutelle imposée par la force, la Louisiane a d'ailleurs repris possession pleine et entière de son gouvernement local, et elle s'est débarrassée des infâmes tyrannoeux qui la pressuraient et la ruinaient avec une audace cynique qui fera l'étonnement des âges futurs.

Les mains libres de chaînes, déjà entrées pleins de confiance et d'espoir dans une voie nouvelle à la riante perspective, les Louisianais peuvent, de nouveau, célébrer avec joie et enthousiasme l'anniversaire qui rappelle l'affranchissement de ce Continent. Les orateurs peuvent, de nouveau, se donner carrière et, rappelant les souvenirs patriotiques du 4 juillet 1776, développer la thèse rebattue mais toujours sédisiante, des droits et des principes qui ont servi de base aux institutions républicaines, dans le jeu régulier desquelles l'Union vient de rentrer après un long et funeste écart.

GRAND FEUDVILLE.—C'est aujourd'hui, 4 juillet, que l'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane célèbre son anniversaire par une grande fête champêtre sur le terrain des Courses.

Cette fête, dont le programme est fort attrayant, a été organisée par un comité des membres les mieux intentionnés de l'Association et dont le chef est M. Henri Durel jr. Un feu d'artifice monté en face des tribunes et un grand bal dans la bâtisse des arts termineront ce festival qui, nous avons lieu de le croire, sera le plus brillant de la saison.

EXCURSION POUR LE 4 JUILLET.—Le steamer Camélia, de la malle des États-Unis, partira aujourd'hui du wharf du Pontchartrain après l'arrivée du train de 9 heures du matin pour Mandeville, Lonisburg et Madisonville et reviendra à temps pour que les excursionistes puissent profiter du train du soir de 7 1/2 pour revenir en ville. La tournée ne coûtera qu'une piastre. Il y aura à bord une buvette et un restaurant. Voir l'annonce.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Sentinelle des Attakapas*:

DUEL.—Dimanche dernier à la suite d'une discussion qui était élevée dans un bal, un duel a eu lieu entre MM. L. Ducrest et A. Babin. Au premier coup Mr L. Ducrest a été frappé mortellement et n'a survécu que 2 ou 3 minutes à sa blessure. Ce dernier, un jeune homme aimé de tout le monde a causé une douloureuse impression, et toute la jeunesse de notre village, ainsi qu'un grand nombre des amis du défunt sont allés assister à son enterrement, auquel l'Eglise avait cru devoir refuser ses prières.

Le *Lafayette Advertiser* publie ce qui suit:

—Dans la journée du 21 courant, un étranger paraissant appartenir à la classe ouvrière en passant à Royville, dans cette paroisse, acheta du pain et un bout de corde. Le lendemain matin le malheureux fut trouvé pendu à un petit arbre près du chemin. Le coroner fut appelé et l'enquête démontre que ce pauvre diable s'était volontairement suicidé. Son sac de voyage contenait plusieurs livres et documents portant le nom de William Tibbs. Lorsque l'infortuné arriva à Royville il semblait être bien fatigué et malade.

IMPORTANT POUR LES CONTRIBUABLES.—Nous publions aujourd'hui un avis important du colonel Denis, administrateur des finances, aux contribuables, avis contenant le texte de la section 79 de la loi No 96 de 1877, qui est la loi de revenu. Nos législateurs, comme on le verra, ont en un objet louable en vue, en insérant cette disposition dans la loi. En ce qui concerne nos taxes de ville, le défaut de paiement de ces taxes, dans un délai spécifié, entraîne pour le contribuable une pénalité de dix pour cent et les frais de cour et de shériff, et de plus une hypothèque pour tout ce montant est inscrite en faveur de la ville, contre le contribuable délinquant.

En donnant à l'Etat, à la paroisse ou à la municipalité, avec le consentement du propriétaire imposé, le pouvoir de transférer tous ses droits à autrui, la loi a mis ainsi le contribuable à même d'emprunter de l'argent de qui il lui convient pour un mois, deux mois, six ou douze mois, dans la majorité des cas, à un taux bien au-dessous de celui qu'il serait obligé de payer par suite d'un défaut de paiement, résultant d'après la loi, de plus à la municipalité et recevant une hypothèque sur la propriété imposée comme garantie du montant par lui prêté.

Par exemple, prenons un ouvrier ou un artisan qui a un compte ouvert dans une caisse d'épargne; il peut se trouver hors d'état de payer ses taxes quand elles deviennent exigibles. Sans toucher à la petite réserve qu'il a mise de côté pour les mauvais jours, il peut emprunter de la même banque la somme dont il a besoin pour payer ses taxes à huit pour cent par an, au lieu de subir la pénalité de dix pour cent et les frais de poursuites. Cela ne fait aucune différence pour lui que sa propriété soit hypothéquée à la banque ou à la ville. Riches et pauvres peuvent s'adresser aux courtiers de la rue Carondelet et emprunter pour cet objet, à un et un demi pour cent par mois pour deux ou trois mois, et éviter encore une pente de cette manière.

L'ANCIENNE ET FIDÈLE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elles de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois du Nord et de l'Est. C'est le chemin le plus court et le meilleur pour l'Est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chutes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Géorgie et de la Virginie.

Il y a des ventes maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hôtel, des billets d'excursion et de tournée pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nlle-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nlle-Orléans, ou de St. Louis à la Nlle-Orléans. Tous les trains ont des salels-dortoirs.

Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

FRANCE.

La fameuse séance du 16 juin.

(Suite.)

(Voir l'*Abeille* d'hier.)

Continuation du discours de M. de Fourtou.

M. le ministre.—Et enfin,—ce qui se comprend peut pour un ancien partisan de la guerre à outrance,—"la suppression des armées permanentes, causes de ruines pour les finances et les affaires de la nation...." (Exclamations et rires à droite.)

Voix à gauche: Lisez tout! —N'escamotez pas!

M. le ministre.—Voilà, messieurs....

M. Gambetta.—Vous n'avez pas lu la dernière phrase sur l'armée, je la lirai!

M. le ministre.—Si vous aviez écouté, vous auriez entendu.

A gauche: Non! non! vous ne l'avez pas lue.

M. le ministre.—"....la suppression des armées permanentes, causes de ruine pour les finances et les affaires de la nation."

M. Gambetta.—Et leur remplacement par les armées nationales!

M. Paul de Cassagnac.—Par la garde nationale!

M. le ministre.—Cela n'y est pas, mais cela pourrait y être.

Et voici maintenant la réponse de M. Gambetta aux électeurs; voici comment M. Gambetta accepta le programme sous forme de mandat contractuel.

M. Gambetta.—Oui, lisez cela!

M. le ministre.—Voici:

"Citoyens électeurs!

"Ce mandat, je l'accepte.

"A ces conditions, je serai particulièrement fier de vous représenter, parce que cette élection se sera faite conformément aux véritables principes du suffrage universel.

"Les électeurs auront librement choisi leur candidat.

"Les électeurs auront déterminé le programme politique de leur mandataire.

"Nous voilà donc réciproquement d'accord; notre compte est complet; je suis à la fois votre mandataire et votre délégataire.

"Je fais plus que consentir. Voici mon serment: Je tiens obéissance du présent contrat et fidélité au peuple souverain.

"Signé: LÉON GAMBETTA,

"Candidat radical.

Depuis, le 23 mai 1875, M. Gambetta....

Voix à gauche: Continuez! encore!

M. le ministre....disait à Belleville: "Est-ce que le contrat tient toujours; le pacte est toujours là."

Je comprends quelque l'opportunisme, il puisse être dur quelquefois d'en traîner le fardeau; mais on ne peut pas s'en affranchir. Le jour où l'on viendrait au pouvoir, il faudrait supprimer les armées permanentes.....

A gauche: Oh! oh!

M. le ministre....il faudrait confier l'élection, la nomination de tous les fonctionnaires; il faudrait, en un mot, et pour se conformer à un programme financier qui peut le parler tout à l'heure, désorganiser son pays en manquer à ses engagements. Voilà l'alternative! (Rumeurs à gauche—Applaudissements à droite.)

J'avais donc le droit de le dire lorsque nous avons vu, dans de récents débats parlementaires, M. Gambetta modérer les mouvements trop ardents, à son gré, d'une majorité qu'il contient et difficilement et si provisoirement.... (Applaudissements et rires à droite), ce n'était point l'indice d'un changement quelconque dans les aspirations et dans les espérances de son parti; c'était simplement une stratégie politique destinée à désarmer un pays le but vers lequel on voulait le conduire.

A droite: C'est cela!—Très bien!

M. le ministre.—La vérité est donc ce que j'affirme: à savoir que sur le terrain des lois constitutionnelles, un compromis s'est établi dès le premier jour entre l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire; un combat dans lequel l'esprit conservateur a toujours été vaincu et duquel nous avons vu sortir, manifestement encouragées par la faveur des fractions avancées de la majorité, manifestement subies par les fractions modérées, jusqu'à des propositions qui ébranlaient la Commune de Paris.... (Applaudissements à droite.—Réclamations sur divers bancs à gauche et au centre gauche).

Et de ce combat entre l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire, nous avons vu, tantôt sur notre régime financier, tantôt sur l'organisation du service militaire, tantôt sur le jury, tantôt sur la presse, tantôt sur le droit de réunion et l'association, tantôt jusque sur la constitution même de la famille, nous avons vu sortir des propositions qui formaient, par leur ensemble, un vaste plan d'attaque lent, continu, progressif, contre tout ce qui est une force sociale et une garantie conservatrice. (Applaudissements à droite)

Je vous dénonçais tout à l'heure, messieurs, la majorité marchant à l'absorption des deux autres grands pouvoirs de l'Etat. Je puis ajouter maintenant qu'elle y marchait le drapeau de la désorganisation sociale à la main. (Rires à gauche.—Applaudissements à droite.)

C'est alors qu'est intervenu l'acte réparateur du 16 mai. (Exclamations ironiques à gauche.—Marques d'assentiment à droite.)

Il est intervenu pour arrêter le mouvement, au terme duquel se serait rencontré l'abaissement irrémédiable de la nation française. (Exclamations au centre et à gauche.)

M. Barodet.—C'est vous qui l'abaissez!

M. le ministre.—Vous le savez bien, quoique vous affirmez le contraire.....

(Nouvelles exclamations.)

M. Giraud (Ain).—Vous ruinez la France: voilà ce que nous disons!

M. le ministre....M. le maréchal de Mac Mahon n'est pas venu porter la main sur une loi quelconque de son pays. Non! non! s'enveloppant au contraire dans son droit constitutionnel, invoquant les prérogatives dont ce droit l'a pourvu, il est venu rétablir l'équilibre nécessaire entre les pouvoirs publics, en sauvegardant contre les empiètements l'indépendance du Sénat et sa propre indépendance. Très bien! sur quelques bancs à droit.—Rumeurs à gauche.

En vous empêchant ainsi de devenir une Convention....(Applaudissements à droite.—Exclamations ironiques à gauche). savez-vous ce qu'il s'était au lieu de tronber, comme on l'a accusé, le fonctionnement régulier et paisible de la Constitution, il l'a sauvée de vos mains....(Applaudissements à droite.—Exclamation à gauche et au centre): il l'a sauvée de vos mains, en même temps qu'il barrait le passage au radicalisme montant peu à peu, d'étape en étape, par des cheminements couverts, à l'assaut de la société. (Très bien! très bien! à droite.)

Vous voulez, je le sais bien, déplacer le débat; vous voulez soutenir qu'au contraire, nous avons fait un acte d'hostilité à la Constitution, au nom de la raison et de la Constitution, au nom de la raison et de la sagesse conservatrices, au nom de je ne sais quelles influences cléricales.

Quelques membres au centre.—Oui! oui!

Autres membres du même côté: Ecoutez! Ecoutez!

M. le ministre—Mais vous savez bien que ce n'est pas la vérité.... (Dénégations à gauche) et que vous agitez vainement un fantôme qui n'existe pas. (Très bien! à droite.)

Vous savez bien que nous sommes, nous aussi, les amis de la France de 89. (Bruyantes exclamations et applaudissements ironiques à gauche.)

M. le ministre—Et pour dire en un mot toute ma pensée. (Exclamations ironiques.)

M. Paul de Cassagnac.—C'est la France de 93 qui proteste en ce moment contre vous.

M. le président — Messieurs, veuillez écouter et ne pas interrompre l'orateur par des exclamations.

M. le ministre de l'intérieur.—Pour dire en un mot toute ma pensée. (Exclamations sur quelques bancs au centre.)

M. le président.—Ces interruptions sont inconvenantes.

M. le ministre.—Nous sommes la France de 89 se dressant contre la France de 93! (Applaudissements à droite, auxquels répondent des applaudissements ironiques à gauche et au centre)

Vous le savez bien, et vous ne parviendrez jamais à tromper le pays! Vous savez bien que si nous pommé profondément bien que le culte de la religion, nous ne le sommes respectée.....le liberté des croyances, nous ne sommes moins que nous sommes sincèrement attachés à l'indépendance de la société civile, et que nous ne permettrons jamais dans son domaine des ingérences étrangères. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.—Bruyantes exclamations à gauche et au centre.)

Voilà ce que nous sommes! Vainement vous tentez de donner le change au pays: vous ne parviendrez pas à dénaturer l'acte du 16 mai.

Vous dites que le pays l'a condamné. Moi, je réponds: Le pays le comprend, le pays l'approuve, le pays l'applaudit! (Dénégations à gauche et au centre.)

M. Lattrade.—Vive la République, alors! (Applaudissements à droite.)

M. le ministre.—J'ajoute que la France ne redoute pas davantage, malgré vos suggestions, les conséquences du 16 mai pour ses affaires.

M. Lepère.—Les conséquences se sont produites.

M. le ministre.—Mais puisque vous insistez sur les affaires, permettez-moi de vous demander au nom de quelle moralité, au nom de qui, au nom de quels services vous affectez aujourd'hui une telle sollicitude! (Exclamations ironiques à gauche.—Très bien! à droite.)

Vous êtes dès depuis quinze mois, vous étiez prêts sans doute sur toutes les questions financières, industrielles, commerciales, sur toutes les questions économiques. (Approbation à droite.)

M. Paul de Cassagnac.—Ils étaient prêts pour les invalidations!

M. le ministre.—Les programmes abondaient dans vos circulaires électorales. A vous entendre alors, il semblait vraiment que vous alliez faire une France toute nouvelle, calme, forte, travaillant dans un repos définitif, en dehors de toute agitation politique.... (Mouvements divers.)

M. Gambetta.—Nous avions compté sans vous, monsieur!

M. le ministre.... remanient sans secousse ses institutions, imprimant par des réformes vigoureuses un essor nouveau à la puissante fécondité du travail national. (Interruptions au centre.)

Voilà vos promesses! Où sont vos œuvres? (Applaudissements à droite.)

Un membre à droite: Les invalidations!

M. le ministre.—Je vois à vos ordres du jour bien des débats politiques stériles, bien des invalidations de pouvoir..... (Rires approbatifs à droite. — Interruptions au centre.)

M. Edouard Lockroy—Vous en verrez encore.

M. le ministre—.....bien des interpellations, bien des questions, bien des discussions vaines; mais une œuvre législative ayant en pour objet direct et précis le développement des affaires publics, je ne la vois pas. (Exclamations au centre. —Très bien! à droite.)

M. Latrade—Allez la chercher au Sénat!

M. le ministre—Je crains bien que le pays ne la cherche et la trouve pas plus que moi. (Rires approbatifs à droite.)

Cependant, vous aviez déposé en 1876, en arrivant,—c'était la conséquence des circulaires électorales, — 67 propositions de lois se rattachant aux finances, à l'industrie, au commerce du pays; 47 ne sont même pas rapportées. (Nouveaux rires approbatifs à droite.)

M. Horace de Choiseul—Eh bien!

M. le ministre.—Il est vrai—et je lui rendrai justice—que l'honorable M. Gambetta, lui, n'est pas resté inactif. Il a déposé un rapport qui remanient tout notre système financier.

M. Gambetta.—Vous ne l'avez donc pas lu que vous en parlez ainsi! Demander à M. le ministre des finances ce qu'il en pense.

M. le ministre... tout notre système d'impôts.... (Rires approbatifs à droite.—Interruptions à gauche.)

Un membre à droite.—C'est gênant pour M. Gambetta.

M. Gambetta.—Vous n'en savez pas le premier mot.

M. le ministre:—C'est l'impôt sur le revenu substitué aux quatre contributions directes; c'est l'impôt sur la rente, c'est-à-dire l'amoindrissement d'état du crédit public.... (Exclamations à gauche); c'est l'impôt sur les salaires avec l'exercice, c'est à-dire l'impôt sur le travail même du pauvre. (Bruyantes exclamations à gauche et au centre.—Applaudissements à droite.)

M. Gambetta.—C'est honteux!

M. Maurice Bouvier.—Vous ne l'avez jamais lu, on vous ne savez pas lire!

M. le ministre.—Mais il est arrivé qu'un ministre qui vous avez maintes fois appelé éminent, et qui l'est en effet, un ministre sorti de vos rangs, l'honorable M. Léon Say....

M. Gambetta.—Il y est toujours, monsieur! (Mouvements divers.)

M. le ministre.....est venu un jour dans la commission du budget et a démontré que le système financier de M. Gambetta jetterait l'alarme dans tous les intérêts.

M. Gambetta.—Jamais!

M. Parent.—Ce n'est pas exact.

M. Tirard.—C'est faux.

A droite: A l'ordre! A l'ordre!

M. Paul de Cassagnac.—M. Tirard a prononcé le même mot que M. Mitchell.

M. Robert Mitchell.—M. Tirard a dit que le ministre proférait un mensonge. (Bruit.)

M. le président.—Qu'est-ce qu'a dit M. Tirard?

Quelques membres à droite. Il dit que c'était absolument faux.

M. le ministre.—Je prie M. le président de ne pas se préoccuper plus que je ne m'en préoccupe moi-même des interruptions ou des cris graves qui me sont adressés.

M. Barodet.—La France vous écoute et vous jage! (Bruit)

M. le président.—Laissez parler M. le ministre.

Si on a adressé à M. le ministre l'expression qu'on m'a signalée au pied de la tribune, je ne puis que la blâmer énergiquement.

Au centre: Non! non! Il n'a pas dit cela!

M. Paul de Cassagnac.—Il y a une nuance dans le ton!

M. Tirard.—M. le ministre avait énoncé un fait: je lui ai dit que ce fait était erroné, et j'avais le droit de le dire.

Quelques voix à droite: Et le 4 Septembre!

M. le président.—M. Tirard n'a pas employé l'expression qu'on lui prête.

M. Robert Mitchell.—Il a dit que c'était un mensonge. (Non! non!)

M. le président.—Il a dit que c'était inexact.

A droite: Il a dit: faux! faux! (Dénégations.)

M. le président—Veuillez ne pas interrompre. Vous voyez où cela mène!

M. le ministre—Je le répète, on a démontré que le système financier de M. Gambetta serait la perturbation la plus profonde jetée dans les intérêts de ce pays et depuis trois ans il n'y a pas même osé lui faire voir le jour de la discussion. (Applaudissements à droite.)

Quant à la loi du budget, cette loi fondamentale de tous les services publics, vous ne l'avez pas même abordée dans la dernière session ordinaire, vous l'avez reléguée aux derniers jours d'une session extraordinaire. (Très bien! à droite.—Mouvements en sens divers.)

M. Latrade—C'est la faute de la prorogation.

M. le ministre—Sur les questions qui se rattachent au régime des transports, sur l'organisation de notre réseau de chemins de fer, sur toutes ces questions dont un grand peuple se préoccupe si vivement, trois mois de discussions n'ont abouti qu'à la constatation solennelle, éclatante, décisive de votre impuissance! (Applaudissements à droite.)

M. Allain-Targé.—Je demande la parole.

M. Lattrade—C'est la prorogation qui a interrompu.

M. Maurice Bouvier—Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu comme administrateur de la compagnie du Midi?

M. le ministre—Et c'est vous qui venez aujourd'hui nous reprocher de paralyser les affaires du pays.... (Exclamations à gauche.—Très bien! à droite). Lorsque le 16 mai est venu au contraire, en leur rendant la sécurité.... (Nouvelles exclamations), leur rendre par là même leur activité et leur puissance. (Vives protestations au centre et à gauche.—Applaudissements à droite.)

M. Truelle—Tous les présidents des tribunaux de commerce vous ont donné un démenti formel.

M. le ministre—Pendant que vous alliez jeter l'alarme dans les intérêts du pays... (Interruptions et réclamations au centre et à gauche.)

M. Georges Perin—Pourquoi n'avez-vous pas demandé la dissolution au lendemain du 20 février 1876?

M. le président—Monsieur Perin, veuillez ne pas interrompre.

M. le ministre.—Oui, le maréchal de Mac-Mahon, il allait, sur ce théâtre de l'Exposition nationale, que les coupables passions des partis avaient voulu transformer.... (Interruptions nouvelles à gauche.)

M. le président—Je rappellerai à l'ordre les interrupteurs!

M. le ministre....il allait affirmer que la grandeur industrielle de la France montrait toujours la plus vivante de ses sollicitudes.

Le lendemain encore, il allait à Compiègne.....(Rumeurs ironiques à gauche) rassurer les populations qui se pressaient, confiantes, autour de lui. Il rapidait pendant que vous troubliez. (Très bien! à droite). Il rassurait pendant que vous alliez jeter (Très bien! très bien!) Il provoquait au travail les forces du pays pendant que vous en compriniez l'essor. (Très bien! très bien! et applaudissements à droite.—Dénégations à gauche.)

Vous n'avez pas craint d'ajouter que l'acte du 16 mai avait été une menace pour la paix extérieure. (Oui! oui! à gauche), oubliant que les hommes qui sont au gouvernement aujourd'hui sortaient des élections de 1871, qu'ils avaient fait partie de cette Assemblée nationale dont on peut dire qu'elle a été la pacificatrice du pays et la libératrice de territoire. (Très bien! très bien! et applaudissements à droite.)

Plusieurs membres, désignant M. Thiers.—Le voilà, le libérateur du territoire!

A ce moment, les premières de la gauche et du centre se lèvent et, se tournant vers M. Thiers, le saluent des plus vives acclamations et des plus chaleureux applaudissements.)

M. le président de l'intérieur—Je n'enlève à personne....(Les applaudissements et les acclamations recommencent.)

M. Paul de Cassagnac—M. Thiers qui a ditque la République compromettait dans le sang et finissait dans l'imbécilité!

M. le président—Veuillez, messieurs, écouter l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur.—Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'illustre homme d'Etat.... (Agitation.)

M. Barodet.—M. Thiers se passera bien de vos éloges.

M. le ministre.—Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'homme d'Etat illustre qui est devant moi et que personne n'honore et ne respecte plus que moi.... (Exclamations ironiques à gauche). Vous le savez bien, vous le savez bien, messieurs, si je ne peux obtenir le silence, je suspendrai la séance.

M. Paul de Cassagnac.—Vous ne demandez pas la clôture.

M. le président.—J'ai dit ici (à gauche) que si l'on continuait, je lèverais la séance, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

M. le ministre de l'intérieur—Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'homme d'Etat illustre qui est devant moi et que personne n'honore et ne respecte plus que moi.... (Exclamations ironiques à gauche). Honneur et la gloire qui lui appartient peut; mais il ne voudrait pas lui ôté ne les revendiquer pour lui seul. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Gambetta.—Ce que lui ne peut pas faire, l'histoire le fera! Ce que vous ne deviez pas faire, vous, c'était successivement vous servir de M. Thiers et de le renverser! (Murmures à droite.)

M. de Saint-Paul.—C'est votre liquidation qu'il faudrait faire.

M. le président, s'adressant aux députés groupés au pied de la tribune.—Veuillez reprendre vos places de part et d'autre.

M. le ministre.—Il faut vraiment supposer que ce pays ait perdu toute mémoire pour oser associer l'idée d'un péril de guerre au nom des hommes qui ont été, contre vous-mêmes, les partisans les plus constants, les plus résolus de la politique de paix. Si un péril avait existé, je le dis avec douleur, c'est vous qui l'eussiez fait naître! (Applaudissements à droite.—Dénégations à gauche.)

Plusieurs membres à droite: Oui! oui! Parfaitement.

M. Horace de Choiseul.—C'est une insulte à la Chambre!

M. le ministre.—Oui, c'est vous qui l'eussiez fait naître en excitant les défiances des gouvernements voisins. (Protestations à gauche.—Approbation à droite)

M. Tirard.—Et les amendements de vos évêques!

M. le président.—Monsieur Tirard, veuillez ne pas interrompre.

M. le ministre.—Mais, grâce à Dieu, ils ne pouvaient être accessibles à ces défiances. Ils savent bien que les hommes qui sont maintenant au pouvoir n'ont jamais souffert et ne souffriront jamais une attaque quelconque dirigée contre les gouvernements étrangers. Et qu'il ne soit permis de le dire, une lettre écrite aux évêques de France en 1873, et récemment reproduite, a suffisamment prouvé que, pour interdire de telles attaques, le ministre qui est à cette tribune a fait autrement et plus que le ministre qui l'a précédé. (Exclamations ironiques à gauche.—Très bien! à droite.)

M. le président—Monsieur Perin, veuillez ne pas interrompre.

M. le président—Monsieur Perin, veuillez ne pas interrompre.

M. le ministre.—Je ne le ferai point. Oui, le maréchal de Mac-Mahon, il allait, sur ce théâtre de l'Exposition nationale, que les coupables passions des partis avaient voulu transformer.... (Interruptions nouvelles à gauche.)

M. le président—Je rappellerai à l'ordre les interrupteurs!

M. le ministre....il allait affirmer que la grandeur industrielle de la France montrait toujours la plus vivante de ses sollicitudes.

Le lendemain encore, il allait à Compiègne.....(Rumeurs ironiques à gauche) rassurer les populations qui se pressaient, confiantes, autour de lui. Il rapidait pendant que vous troubliez. (Très bien! à droite). Il rassurait pendant que vous alliez jeter (Très bien! très bien!) Il provoquait au travail les forces du pays pendant que vous en compriniez l'essor. (Très bien! très bien! et applaudissements à droite.—Dénégations à gauche.)

Vous n'avez pas craint d'ajouter que l'acte du 16 mai avait été une menace pour la paix extérieure. (Oui! oui! à gauche), oubliant que les hommes qui sont au gouvernement aujourd'hui sortaient des élections de 1871, qu'ils avaient fait partie de cette Assemblée nationale dont on peut dire qu'elle a été la pacificatrice du pays et la libératrice de territoire. (Très bien! très bien! et applaudissements à droite.)

Plusieurs membres, désignant M. Thiers.—Le voilà, le libérateur du territoire!

A ce moment, les premières de la gauche et du centre se lèvent et, se tournant vers M. Thiers, le saluent des plus vives acclamations et des plus chaleureux applaudissements.)

M. le président de l'intérieur—Je n'enlève à personne....(Les applaudissements et les acclamations recommencent.)

M. Paul de Cassagnac—M. Thiers qui a ditque la République compromettait dans le sang et finissait dans l'imbécilité!

M. le président—Veuillez, messieurs, écouter l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur.—Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'illustre homme d'Etat.... (Agitation.)

M. Barodet.—M. Thiers se passera bien de vos éloges.

M. le ministre.—Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'homme d'Etat illustre qui est devant moi.... (Bruyantes interruptions à gauche.)

Plusieurs membres à gauche: Ne parlez pas de M. Thiers.

M. le président.—Messieurs, si je ne peux obtenir le silence, je suspendrai la séance.

M. Paul de Cassagnac.—Vous ne demandez pas la clôture.

M. le président.—J'ai dit ici (à gauche) que si l'on continuait, je lèverais la séance, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

M. le ministre de l'intérieur—Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'homme d'Etat illustre qui est devant moi et que personne n'honore et ne respecte plus que moi.... (Exclamations ironiques à gauche). Vous le savez bien, vous le savez bien,